



Commission

Prospective de la Profession

Réunion du 26 mai 2011 à Florence

Membres présents: Lutz Simon, Yves Oschinsky, Jennie Gracie, Michele Lucherini, Charles Kaufhold, les autres membres étant dûment empêchés.

Le président avait proposé comme ordre du jour la réflexion quant à la finalité des travaux de la commission.

Suffit-il que la Commission présente à la fin du Congrès pendant 3 minutes le résultat de ses réflexions à l'Assemblée ? Faut-il aller plus loin et proposer un texte qui serait par exemple publié sur le site www.fbe.org. Peut-on envisager une publication d'une collection de textes plus importante ? Ou est-ce que la Commission devrait se contenter d'attirer l'attention de la présidence de la Fédération sur des perspectives de la profession dans le cadre desquelles la Fédération pourrait avoir un rôle à assumer.

Ensuite, la Commission devait déterminer quelles seraient les sujets qui seraient abordés dans un premier temps.

Quant à la finalité des travaux, la Commission estime à l'unanimité que pour différentes raisons les travaux devaient se réduire à une réflexion commune lors de ses réunions. En effet, le nombre d'avocats pouvant assister régulièrement aux réunions de la Commission est relativement réduit. Ceci n'est pas voulu, mais c'est une constatation qui doit être faite. Il est également à craindre que la disponibilité réelle des membres pour effectuer d'importants travaux en dehors des réunions de la Commission ne soit que très relative.

De façon pragmatique, la Commission pense donc que dans un premier temps il faut voir son activité et sa finalité dans une réflexion prospective, dont elle communique les résultats à l'Assemblée, mais surtout à la Présidence pour permettre à celle-ci de les intégrer dans son action.

La Commission estime dans ce contexte, que la Fédération doit réfléchir à une certaine intégration des jeunes avocats dans la vie et les activités de la Fédération.

Il est en effet important non seulement de faire partager à ces avocats les travaux de la Fédération, mais également d'être à l'écoute de ceux-ci. La participation des jeunes avocats à la réflexion sur les perspectives de la profession semble pour le moins souhaitable.

Avant de pouvoir avancer de façon concrète sur ce point, il faut dans un premier temps rechercher si les jeunes avocats sont regroupés dans des organisations spécifiques dans les barreaux membres (ou non) de la Fédération. Il semble en effet que si dans quelques barreaux il existe de telles organisations, d'autres barreaux ne connaissent pas de telles institutions.

La Commission propose donc de collecter dans un premier temps les informations quant à l'existence d'un jeune barreau. Dans l'affirmative elle propose de recueillir les coordonnées de cette structure pour que celle-ci puisse le cas échéant être contactée par la Présidence.

A cette fin la Commission veut élaborer un questionnaire qu'elle fera distribuer lors de l'assemblée demandant aux barreaux membres de répondre à la question de savoir si dans leur barreau il existe une organisation spécifique pour jeunes avocats et si oui, quelles sont les coordonnées de cette organisation.

La Commission estime également qu'il faut réfléchir à la possibilité d'ouvrir la participation d'avocats individuels aux travaux et aux Congrès de la Fédération.

La Fédération est la fédération des barreaux. Ce ne sont donc que les barreaux qui peuvent en être les membres. Les barreaux ne sont représentés que par leurs bâtonniers ou son délégué.

Ainsi, ne faut-il pas réfléchir à la possibilité de la Fédération d'ouvrir plus largement la participation des avocats individuels aux Congrès ? Ne faut-il donc pas inviter les barreaux membres à informer les avocats de leur barreau de la tenue des Congrès de la Fédération et d'attirer spécialement leur attention sur le fait qu'ils peuvent y participer. Cette participation ne concernerait évidemment pas une participation à l'assemblée qui restera réservée aux barreaux et à leurs représentants organiques.

Il faut également informer les avocats individuels qu'ils peuvent assister à ce titre aux travaux des Commissions.

Ces actions devraient avoir pour résultat de permettre à des avocats de faire profiter la Fédération de leur spécialisation et de leurs compétences que ce soit en participant au Congrès ou aux travaux des Commissions.

Firenze, le 26 mai 2011

Jennie Gracie, Secrétaire

Charles Kaufhold, Président